



## Prise de renseignements

-----  
Par Ambre

Bonsoir,

Je viens vers vous pour connaître mes droits, n'ayant pas réussi à trouver de réponses concrètes malgré mes recherches.

Nous sommes venus mon mari et moi, habiter chez ma maman pour que je puisse m'en occuper, ne voulant pas, ni elle non plus, la placer en EHPAD.

Nous sommes, en contrepartie logés au premier où elle ne peut plus monter, nous nous occupons de tout et participons à certaines factures.

Je veux juste pouvoir anticiper un minimum le futur, à savoir que nous avons pour projet, au décès de ma maman, d'acheter sa maison. Je précise que j'ai deux soeurs et que d'après les papiers nous aurions droit à 1/3 de la maison chacune, mais l'une d'elle semble d'ores et déjà vouloir s'opposer à cette acquisition. Le peut-elle et peut-elle dans le même temps nous réclamer un loyer mais également nous réclamer des frais d'occupation des sols sur le passif (6 ans)?

Merci d'avance pour votre réponse.

Sincères salutations,

-----  
Par dudu27

bonjour

quel sont vos rapport avec vos soeurs ?

DE TOUTE facon elle aura le droit a 1/3 tiers

propose lui de place votre mere en ephad en lui indiquant le cout

le mieux est de voir un notaire pour passer une convention d'occupation des locaux en contrepartie de garder votre mere et preciser dans cette convention ce que vous reglez comme factures et si possible en contrepartie obtenir un engagement de ente a votre profit en fisant le prix maintenant

si non vous lui proposer une garde alternee chaque enfant assume la garde par rotation hebdo ou mensuelle

merci de me tenir au courant

bon courage mais faite vite